

Du Syndicat Mixte du SCoT au Syndicat Mixte de la Multipole



Une plaquette pour présenter :

- *La Multipole en quelques chiffres*
- *L'ambition de coopérer pour développer le territoire*
- *Le Syndicat Mixte*

Le défi : COOPERER POUR FAIRE MIEUX ENSEMBLE

LES AMBITIONS

- Cohésion et solidarités territoriales à l'échelle du grand bassin de vie
- Optimisation des politiques publiques avec une mutualisation des moyens
- Innovation territoriales avec l'identification des marges de manœuvre

LES PRIORITES

- Aménagement du territoire : compétence SCoT
- Coordination des transports : compétence dite SRU
- Economie, Agriculture, Environnement, Numérique.



LES GRANDS PRINCIPES

- **GARANTIR LE DIALOGUE TERRITORIAL** entre les 13 intercommunalités, avec les partenaires et notamment la Région, le Département et les PETR/Pays
- **ECOUTER, ENTENDRE, RESPECTER, COMPRENDRE ET CONSTITUER DES SOLUTIONS** avec des territoires aux spécificités multiples avec des inégalités variables
- **OFFRIR DE LA SOUPLESSE DANS LE FONCTIONNEMENT** pour s'adapter aux besoins des membres

LA GOUVERNANCE DEFINIE DANS LES STATUTS

- **LE COMITE SYNDICAL:** l'instance décisionnelle.
Il est composé des délégués issus des 13 intercommunalités membres dont 1/3 maximum pour le Grand Nancy.
- **LA CONFERENCE DES EXECUTIFS:** l'instance d'orientations stratégiques
Elle est composée des Présidents d'intercommunalité et du Bureau.
Les Présidents du CR, CD, PETR et Pays sont invités pour la convergence des politiques publiques et la bonne articulation des politiques interterritoriales.
- **LE BUREAU:** l'exécutif du Syndicat Mixte
Il est composé du Président, des Vice-présidents et des Présidents de commission.
Le Bureau doit garantir une représentation territoriale et politique équilibrée. L'accord politique prévoit une présidence tournante tous les 3 ans.
- **LES COMMISSIONS « SCoT » et « Transport-Mobilité »:** les instances de suivi des 2 compétences
Elles sont composées d'un délégué par EPCI membre.
- **LES GROUPES DE TRAVAIL** sont mis en place de manière souple en fonction des actions engagées. Ils réunissent les représentants des intercommunalités et des partenaires intéressés.
- **LES INSTANCES CONSULTATIVES:** les conseils communautaires, les Parlementaires, les directeurs généraux.

MULTIPOLE SUD LORRAINE – Comité Syndical du 14/10/17

3

LES GROUPES DE TRAVAIL – Propositions issues de la Conférence des Présidents EPCI du 28/09

Les Commissions SCoT/Aménagement et Transport/Mobilités sont composées d'un délégué par EPCI. Pour plus de souplesse et d'efficacité, elles seront élargies aux élus intercommunaux en charge par leur délégation et des partenaires concernés.

Intercommunalités	Commission SCoT/Aménagement	Commission Transport/mobilité
Moselle et Madon	Filipe Pinho	Hervé Tillard
Vezouze en Piémont	René Acrement	Philippe Arnould
Sel et Vermois	Stéphane Lejeune	Véronique Huchot
Terres Toulaises	Kristell Juven	Jorge Bocanegra
Bassin de Pompey	Jean-François Grandbastien	Jean-Pierre Huet
Pont-à-Mousson	Noel Guerard	Henry Lemoine
Colombey Sud Toulous	Denis Kieffer	Pascal Christophe
Sainctois	Augustin Leclerc	Dominique Lemoine
Sanon	Dominique Jacquot	Michel Marchal
Lunéville à Baccarat	Rose Marie Falque	Jacques Lamblin
Meurthe Mortagne Moselle	Philippe Daniel	Jean-Marie Gassmann
Grand Nancy	Michel Candat	Jean-François Husson
Seille et grand couronné	Antoine Pernot	Alain Robillot

Avec des groupes de travail réunissant les EPCI et les partenaires intéressés, dans un principe de transparence et de souplesse

MULTIPOLE SUD LORRAINE – Comité Syndical du 14/10/17

4